

## **Séance du 26.11.2009**

### **Délivrance d'autorisations d'exploiter**

Le Conseil délivre les autorisations d'exploiter suivantes :

M. Pierre Ernest Rhyn pour le café-restaurant et le carnotzet "Le Grenier".  
Mme Elodie Schmitt pour "L'Arbalète".

### **Déchetterie de Luc/Tsampy**

Le Conseil prend connaissance et accepte la concession du centre de tri de Luc entre la commune d'Ayent et l'entreprise Aymon SA. Cette concession concerne les matériaux inertes récoltés au centre de tri communal.

### **Abri PC St-Romain**

Le Conseil attribue les travaux d'aménagement d'un poste de commandement dans les abris PC de St-Romain à Gérald Freléchox pour le montant de Fr. 26'276.45 HT. Cette offre est la plus avantageuse.

### **Bourgeoisie : budget 2010 et plan financier**

Le Conseil bourgeoisial prend connaissance et accepte le budget 2010 de la Bourgeoisie.

Celui-ci laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 25'300.00. Les amortissements se montent à Fr. 57'800.00. L'excédent de charges est donc de Fr. 32'500.00.

Le Conseil prend connaissance et accepte le plan financier 2010-2013.

### **Commission bourgeoisiale**

Suite au décès de M. Armand Aymon, le Conseil bourgeoisial nomme M. Michel AYMON, de Gérard, comme membre de la commission bourgeoisiale.

## **Séance du 10.12.2009**

### **Commission environnement et torrents**

En remplacement de M. Jean-Marie Savioz, engagé comme employé communal, le Conseil nomme M. Joseph Blanc, fils de Romain, comme membre de la cette commission.

### **Ecole de Signèse**

Le Conseil décide de vendre le bâtiment de l'école de Signèse. Le prix de base est fixé à Fr. 250'000.00, terrain y compris.

Un avis de vente aux enchères sera publié au Bulletin Officiel. Une visite préalable sera organisée. Le bâtiment ne sera pas vendu en dessous du prix de base fixé.

### **Centre médico-social**

Le Conseil prend connaissance des comptes 2008 et du budget 2010 du Centre médico-social subrégional du Coteau. Les comptes de l'exercice bouclent sur un excédent de charges avant subventionnement de Fr. 921'280.86. L'approbation des comptes est de la compétence de l'assemblée générale du CMS.

Le coût par habitant est de Fr. 26.04, part cantonale de 62,50 % déduite.

### **Edilité**

Six autorisations de construire sont délivrées.

### **Délivrance d'autorisations d'exploiter**

Le Conseil délivre une autorisation d'exploiter à Mme Karine Moix-Le Guen pour la buvette L'Alpage (Tsalan d'Arbaz).